

GEMAPI

La GEMA quoi ?

Sous cet acronyme un peu curieux se cache la **GE**stion des Milieux **A**quatiques et la **Pr**évention des **I**nondations (GEMAPI). Cela concerne donc la gestion des cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Autrefois morcelées entre différents acteurs, les missions de la compétence GEMAPI ont été confiées aux Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2018. Accompagnées par les services de l'État, celles-ci ont décidé de mettre en place une structure unique sur chacun des bassins versant : celui de l'Huisne Sarthe sur lequel un syndicat a été constitué en 2021 et celui du Loir et de ses affluents où le travail est toujours en cours.

4 missions relatives à la gestion de l'eau :

article L211-7 du Code de l'environnement

- l'aménagement d'un bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris leurs accès ;
- la défense contre les inondations ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Un programme d'actions

Sur le territoire du Gesnois Bilurien (concerné par de nombreux cours d'eau) différentes actions sont actuellement menées en fonction des bassins versants. Par exemple sur les bassins versants de la Braye, de la Veuve, de l'Yre et du Dinan (au sud du territoire), un diagnostic approfondi des masses

d'eau a été réalisé et des travaux de restauration des milieux aquatiques (rétablissement de la continuité écologique, restauration morphologique...) sont prévus.

Cela est porté par un groupement de commandes coordonné par la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé, associant les communautés de communes du Gesnois Bilurien, de l'Huisne Sarthoise, et des Vallées de la Braye et de l'Anille. Sur le reste du territoire, **un nouveau syndicat appelé Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS)** a été créé. Situé à Connerré, il a adopté un programme d'actions sur les bassins versants du Dué et du Narais et travaille à la définition d'un programme d'actions pour le reste du bassin versant de l'Huisne en Sarthe. A noter enfin que pour financer tous ces travaux, une taxe dite "GEMAPI" a été instaurée.



Le syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe



PLUS D'INFO'

Actions, bonnes pratiques et documentation
www.sbvhuisne.org

LES CONTACTS

Mail : contact@sbvhuisne.org
Téléphone : 02 49 54 10 44

LES CHIFFRES

7 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale)

75 communes

124 865 habitants

1045 km²

780 km de cours d'eau en gestion

Rencontre avec André Froger

Président du Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe
et Conseiller Communautaire Le Gesnois Bilurien

Pourquoi vous êtes-vous présenté à la présidence de ce nouveau syndicat ?

J'étais auparavant président du Syndicat du Dué et du Narais et afin de continuer à m'investir pleinement, j'ai proposé, tout naturellement, ma candidature. Le comité syndical m'a accordé sa confiance en juin dernier. Couvrant l'ensemble des bassins versants, cette nouvelle organisation doit aujourd'hui nous permettre d'améliorer la cohérence de nos actions.

Pouvez-vous nous présenter ce syndicat ?

Il a été créé le 1^{er} janvier 2020 pour porter les compétences GEMA sur le territoire du bassin versant de l'Huisne en Sarthe. Il résulte d'une réflexion collective entre les différents EPCI du territoire portant sur la fusion de deux syndicats :

le Syndicat des Communes Riveraines de l'Huisne (SMCRH) et le Syndicat Mixte du Dué et du Narais (SMDN).

Quelles sont ses actions ?

Depuis le 21 juin 2021, le périmètre d'intervention du SBVHS est étendu à l'ensemble du bassin versant de l'Huisne dans le département de la Sarthe. Il couvre un territoire de 1045 km² avec près de 780 Km de cours d'eau en gestion. Cette structure unique à l'échelle du bassin de l'Huisne dans notre département doit permettre d'améliorer la cohérence des actions. Plusieurs actions sont d'ailleurs actuellement portées par le syndicat visant à restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques. Les petits cours d'eau ont, pour la plupart au cours des dernières décennies, fait l'objet de travaux (recalibrage, élargissement de leur lit, approfondissement,

drainage des zones humides associées...) qui ont profondément altéré leur fonctionnement. Des travaux dits « hydro-morphologiques », qui consistent à redonner aux cours d'eau leurs caractéristiques d'origine (largeur, profondeur, sinuosité) sont entrepris par le syndicat afin de rétablir leurs fonctionnalités et les nombreux services rendus à la collectivité (capacité épuratoire, recharge des nappes, soutien d'étiage, prévention des inondations, habitats et zones de reproduction de nombreuses espèces...).

D'autres projets pour 2022 ?

Oui des études sont également prévues à l'échelle du bassin versant visant la lutte contre le ruissellement et l'érosion de sols. Un travail sera aussi engagé sur la préservation et la restauration des zones humides et des zones sourcières.

